

(A)

(N° 91.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 30 JUIN 1860.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Département des Travaux Publics deux crédits s'élevant ensemble à 360,000 francs.

(Voir les N° 177 et 183 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. SPITAELS, Président; DE DORLODOT, GILLÈS DE S'GRAVENWESEL, Baron MAZEMAN DE COUTHOVE, STIELLEMANS, VAN WOUMEN, Comte DE ROBIANO, et WINCQZ, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Département des Travaux Publics demande deux crédits supplémentaires, l'un, de 350,000 francs, pour l'achèvement des travaux du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, l'autre, de 10,000 francs, pour quelques travaux exécutés d'urgence aux digues du canal d'embranchement vers Hasselt et le camp de Beverloo.

Votre Commission, Messieurs, a examiné cette demande, qui lui a paru suffisamment justifiée.

En effet, d'après le projet dressé primitivement pour l'établissement du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, l'écluse à construire à l'embouchure du canal dans l'Escaut ne devait avoir que 12 mètres d'ouverture. Mais, par suite de la construction des nouveaux bassins de commerce que la ville d'Anvers a établi, et qui sont complètement terminés, le Gouvernement a jugé nécessaire de donner à l'écluse maritime mentionnée ci-dessus une largeur de 24^m80, et le mouillage nécessaire pour livrer passage aux plus grands navires à vapeur; de là une augmentation de dépense.

D'autre part, à la suite de filtrations qui s'étaient produites à travers les digues du canal d'embranchement vers Hasselt, des travaux ont dû être exécutés d'urgence pour renforcer ces digues, et la dépense qui en est résultée s'élève à 10,000 francs, y compris celle nécessaire à quelques travaux d'achèvement.

En conséquence, votre Commission, Messieurs, vous propose, à l'unanimité, l'adoption du Projet de Loi accordant aux Travaux Publics un crédit supplémentaire de 360,000 francs.

Le Rapporteur,
P.-J. WINCQZ.

Le Président,
FERD. SPITAELS.